
CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

Forum public de l'OMC 2021

Le commerce au-delà de la COVID-19: développer la résilience

Session parlementaire sur le thème *Renforcer le système commercial multilatéral par une gouvernance équitable du travail*

Mecredi 29 septembre 2021
15 heures – 16 heures (HAEC)

Communication de l'OMC

Le Secrétariat d'État suisse aux migrations (SEM) a mis à jour la [liste des pays](#) pour lesquels des restrictions d'entrée en Suisse entrent en vigueur dès le **lundi 13 septembre 2021**.

Conformément aux informations fournies par les autorités suisses, les ressortissants ou résidents de pays qui ne font pas partie de cette liste ne sont pas autorisés à entrer en Suisse sans une preuve de vaccination reconnue en Suisse. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site susmentionné. Nous vous recommandons vivement de consulter les conditions d'entrée via ce [lien](#).

Par ailleurs, des procédures et restrictions suisses récentes relatives aux réunions publiques dans le contexte de la pandémie de COVID-19 contraignent l'OMC à appliquer rigoureusement les règles d'accès dans les locaux de l'OMC durant le Forum public.

- Le nombre maximum de personnes autorisées dans les enceintes/locaux de l'OMC sera limité. Dès que ce nombre sera atteint il sera demandé à des participants de suivre les réunions en distanciel. A cet effet, veuillez vous enregistrer [ici](#) jusqu'au **27 septembre** ;
- L'accès aux locaux de l'OMC sera subordonné à la présentation soit :
 - d'un certificat COVID-19 (délivré en Suisse ou dans un autre pays) ; ou
 - d'un test négatif (antigénique ou PCR). Les tests antigéniques peuvent être obtenus gratuitement à l'aéroport de Genève Cointrin, ou sont payants dans d'autres lieux à Genève.

Nous vous recommandons fortement de consulter attentivement le site du Gouvernement fédéral suisse avant d'entreprendre vos formalités de voyage à Genève. Pour toute question relative aux dispositions précitées, veuillez vous référer directement aux autorités suisses.

Nous vous prions de prendre également bonne note des conditions suscitées d'accès dans les locaux de l'OMC de même que des mesures sanitaires suivantes : prise de température à l'entrée, port du masque en tout temps. Les participants qui présenteront des symptômes relatifs à la COVID-19 doivent éviter de se rendre à l'OMC.

Les règles et conditions mentionnées ci-dessus sont susceptibles d'être modifiées. Nous vous en tiendrons informés le cas échéant.

Dans l'intervalle, nous vous exprimons nos vifs regrets pour tout désagrément.

Le programme provisoire du Forum public est disponible [ici](#). La réunion parlementaire est indiquée à la séance 33 de ce programme.